

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 21 octobre 2016

portant nomination des membres du jury du concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités en sciences de gestion pour l'année 2016

NOR : MENH1628239A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'arrêté du 13 février 1986 modifié relatif à l'organisation générale du premier concours d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2016 fixant les modalités d'inscription en vue de pourvoir des emplois de professeur des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion pour le concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2016 portant nomination de la présidente du jury du concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités en sciences de gestion,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury du concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, ouvert par l'arrêté du 8 janvier 2016 susvisé :

Sciences de gestion :

Mme Nathalie FABBE-COSTES, professeure à l'université d'Aix-Marseille, présidente du jury,

Mme Eve CHIAPELLO, directrice d'études à l'école des hautes études en sciences sociales,

M. Jean-Philippe DENIS, professeur à l'université Paris Sud - Paris-Saclay,

Mme Aude DEVILLE, professeure à l'université de Nice,

M. Jean-Marie PICARD, président directeur général du cabinet de conseil CPV ASSOCIÉS,

M. Fabrice RIVA, professeur à l'université Paris Dauphine,

M. Pierre VALETTE-FLORENCE, professeur à l'université Grenoble Alpes.

Article 2

La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **21 OCT. 2016**

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale des ressources humaines,


C. GAUDY